

POLLUTION ATMOSPHERIQUE : Procédures préfectorales activées

Niveau d'information et recommandation prévu dans le département de l'Oise.

Pas de niveau d'information et recommandation prévu dans les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

AUJOURD'HUI

Fin du niveau d'information et de recommandation prévu dans le département de l'Oise.

DEMAIN

Avant-hier		Hier		Aujourd'hui		Demain	
27/06/2019		28/06/2019		29/06/2019		30/06/2019	
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³		Polluants et seuils dépassés en µg/m ³		Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire		Polluants et seuils prévus en µg/m ³	
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire
				Nord			
				Pas-de-Calais			
				Somme			
				Aisne			
				Oise	180		

Légende

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

1^{er} niveau : information et recommandation → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

2^{ème} niveau : alerte → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1er niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

µg/m³ = un millionième de gramme

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :

Il est recommandé aux personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

- En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

Limiter leurs activités sportives et physiques intenses en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur

Limiter leurs déplacements sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

- En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

Limiter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues

Pour la population générale : il n'est pas nécessaire de modifier ses activités habituelles

Dans tous les cas, en cas de symptômes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin traitant.

Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'**utiliser les moyens de transport les moins polluants**, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou à **défaut de réduire votre vitesse de circulation**.

Il est également recommandé de **maîtriser vos consommations énergétiques, liées au chauffage lors de l'utilisation de celui-ci**, en modérant la température du logement et en limitant le chauffage d'appoint non performant, notamment au bois et au charbon.

Les **acteurs économiques** (industrie et agriculture) sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.

Pour rappel, le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année**.

Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfectorats.

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'ozone se forme, à partir des polluants, émis par le trafic automobile et les activités industrielles sous l'action du soleil et des fortes températures.

Le département de l'Oise est concerné par cet épisode de pollution.

Cet épisode de pollution photochimique, lié à l'ensoleillement et aux températures élevées, devrait s'étendre aujourd'hui de l'Ile de France à la Normandie et déborder sur une partie du département de l'Oise.

Au vu des conditions météorologiques (conditions anticycloniques, températures maximales approchant les 35°C dans l'Oise, vent faible, ensOLEILlement) et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations en ozone continuent à augmenter.

Demain, les concentrations en ozone devraient rester inférieures au seuil d'information et de recommandation dans l'Oise et les autres départements de la région Hauts-de-France.

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
www.atmo-hdf.fr 06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais) 06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme) S'abonner gratuitement aux alertes. Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données. Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les prévisions météorologiques.	http://www.prefectures-regions.gouv.fr 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/ 03 62 72 86 27
		